



ÉLECTIONS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME COMITÉ DIRECTEUR DU 4 MARS 2023

MODÈLE DE CANDIDATURE POUR LA COUR D'APPEL NATIONALE MANDATURE 2020-2024

La cour d'appel nationale se compose de dix membres choisis, notamment, en raison de leurs compétences d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie.

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération au moins trente (30) jours avant la date des élections accompagnées du bulletin de casier judiciaire n°3 (dont la date devra être postérieure au 1^{er} décembre 2022) par pli recommandé avec demande d'avis de réception, soit au plus tard le 2 février 2023.

Le Président de la Fédération, les présidents de ses organes déconcentrés (Ligue motocycliste régionale et Comité motocycliste départemental) ainsi que les membres du Comité directeur de la Fédération ne peuvent être simultanément membres de cet organe disciplinaire.

Cour d'appel nationale : 2 postes

Je soussigné(e) : NOM Prénom

Demeurant :

Code Postal : |.....|

VILLE :

Adresse mail :

Téléphone :

Licence N° : |.....|

Club Dépt du club |.....|

Déclare être candidat(e) à la :

Cour d'appel nationale

Fait à le

Signature

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, accompagnée du bulletin de casier judiciaire n°3 (dont la date devra être postérieure au 1^{er} décembre 2022), au plus tard le 2 février 2023 au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier – 75011 PARIS, le cachet de la poste faisant foi.